

Proposition pré-budgétaire 2026 au Gouvernement du Québec

Diavie propose que le gouvernement mette en œuvre la recommandation émise par l'INESSS en date du 6 mai 2022 pour que l'accès aux pompes à insuline et leurs fournitures soit étendu à toutes les personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant avec prescription de leur médecin traitant.

Cesser la discrimination du programme actuel d'accès aux pompes à insuline

Le Programme d'accès aux pompes à insuline du Québec ne couvre les pompes à insuline que pour les personnes diagnostiquées et inscrites avant l'âge de 18 ans; cela laisse de nombreux Québécois de côté. C'est particulièrement vrai pour les personnes âgées qui vivent avec un revenu fixe, pour les jeunes adultes qui n'ont peut-être pas encore de couverture privée dans le cadre de leur emploi et pour tous les travailleurs autonomes qui n'ont pas accès à un programme d'assurance collective.

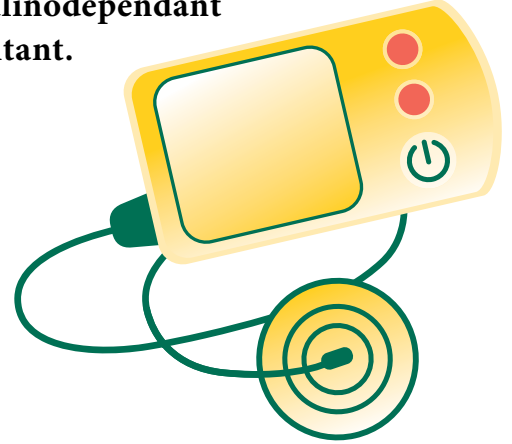
71% des nouveaux diagnostics de diabète de type 1 (DT1) surviennent après l'âge de 18 ans.

Cette discrimination fondée sur l'âge, qui touche la majorité des diabétiques insulino-dépendants, apparaît contraire à la *Charte québécoise des droits et libertés*. Les adultes vivant avec le diabète au Québec ne devraient pas avoir à se sentir comme des citoyens de seconde classe.

Diminution des visites à l'urgence et meilleure efficacité des équipes traitantes

Les pompes à insuline participent d'un traitement essentiel à la vie des personnes atteintes de diabète insulino-dépendant. Cette technologie leur permet de vivre plus longtemps et en meilleure santé, en réduisant la charge mentale associée à cette maladie ainsi que la probabilité de complications coûteuses à long terme. Il a été amplement démontré que le traitement avec une pompe à insuline en circuit fermé est nettement supérieur aux traitements précédemment prescrits.

Il permet une atteinte de l'hémoglobine glyquée près de la cible souhaitable, procure une réduction drastique des épisodes d'hypoglycémie sévère et des épisodes d'acidocétose. Le traitement réduit donc le nombre de visites à l'urgence par les diabétiques, ce qui réduit le fardeau économique du réseau de santé québécois. De plus, le transfert des données fournies par les pompes et lecteurs de glycémie en continue permet aux équipes traitantes de suivre les patients à distance, ce qui améliore grandement l'efficacité de ces équipes. Les coûts additionnels liés à un programme d'accès universel aux pompes à insuline se trouveront donc couverts partiellement sinon totalement par la réduction des coûts globaux des soins de santé.



Proposition pré-budgétaire 2026 au Gouvernement du Québec

(Suite)

La pompe en boucle fermée réduit les graves conséquences du diabète

Le maintien des taux de sucre sanguin le plus près possible des cibles souhaitables est le meilleur, sinon le seul moyen pour limiter les complications à long terme du diabète telles que l'amputation de membres inférieurs, la cécité, la dialyse, la neuropathie, la transplantation rénale, les maladies cardiovasculaires et la dépression causée par la charge mentale très élevée de la maladie. L'utilisation d'une pompe à insuline en boucle fermée réduit donc les complications lourdes de conséquences pour le patient, pour ses proches et pour le système de santé.

Québec est la seule province canadienne à ne pas couvrir les pompes à insuline pour les adultes

Actuellement, au Canada, toutes les provinces et territoires offrent des programmes universels de remboursement des pompes à insuline, **sauf le Québec**. Notre province est également la seule région du G7 qui n'a pas de programme public de remboursement des pompes à insuline pour les adultes.

Mission de Diavie

Depuis 1986, Diavie a pour mission d'offrir à la personne diabétique ainsi qu'à ses proches, les informations, le support et les outils qui leur permettent de bien comprendre la maladie et de poser les gestes adéquats qui les aideront à mieux vivre avec celle-ci.



Pour information

Gaétan Samson, diabétique de type 1
Président de Diavie
samsongaetan7@gmail.com
Tél. : 418 670-4000

Nathalie Kinnard, maman de deux
enfants DT1 et DG de Diavie
direction@diavie.org
Tél. : 418 952-1935

